

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 27
Représentés : 8
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Exercice 2023 : ouverture anticipée des crédits d'investissement

L'An deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six décembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme BULLET	pouvoir à	Mme GAGNARD
Mme ANTONUCCI	pouvoir à	Mme REIGADA
M. CONSTANT	pouvoir à	Mme LECUYER
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
Mme MERCADIER	pouvoir à	M. LAFON
M. GABRIEL	pouvoir à	M. RENAUX
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR
M. MESSIER	pouvoir à	Mme BROBECKER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme KARAJANI est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.1612-1,

Vu le budget primitif 2022,

Vu les décisions modificatives 2022,

Considérant que le budget primitif 2023 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au début du mois d'avril 2023,

Considérant que dans l'attente du budget 2023, le maire a la faculté, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de mandater des dépenses d'investissement nouvelles, dans la

DEL221212_11

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le **SLOW**
ID : 092-219200326-20221212-DEL221212_11-DE

limite, fixée par l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'ouverture des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2023, dans la limite rappelée ci-dessus et conformément aux tableaux ci-dessous :

2031	FRAIS D'ETUDES	50 000,00	14 551,00	64 551,00	16 137,75
2033	FRAIS D'INSERTION	14 500,00	-4 000,00	10 500,00	2 625,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	155 400,00	82 870,00	238 270,00	59 567,50
Total chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	219 900,00	93 421,00	313 321,00	78 330,25
2111	TERRAINS NUS	400 000,00		400 000,00	100 000,00
2116	CIMETIERE	220 000,00	-150 000,00	70 000,00	17 500,00
2121	PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES	54 000,00		54 000,00	13 500,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	589 300,00	590 000,00	1 179 300,00	294 825,00
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	457 550,00	250 000,00	707 550,00	176 887,50
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	50 000,00		50 000,00	12 500,00
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	1 259 250,00	-161 066,00	1 098 184,00	274 546,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	111 500,00		111 500,00	27 875,00
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	40 000,00		40 000,00	10 000,00
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	15 000,00		15 000,00	3 750,00
21578	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE DE VOIRIE	2 500,00		2 500,00	625,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	10 000,00		10 000,00	2 500,00
2161	CEUVRES ET OBJETS D'ART	13 500,00		13 500,00	3 375,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	76 000,00		76 000,00	19 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	136 000,00		136 000,00	34 000,00
2184	MOBIILIER	115 400,00	-15 134,00	100 266,00	25 066,50
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122 500,00	33 200,00	155 700,00	38 925,00
Total chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 672 500,00	547 000,00	4 219 500,00	1 054 875,00
Total des ouvertures de crédits		3 892 400,00	640 421,00	4 532 821,00	1 133 205,25

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Laurent VASTEL


Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : **21 DEC. 2022**
Publication / Affichage le : **22 DEC. 2022**
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services

Par délégation
Chloé HAYVE-MAGEL
